



C.A.F.D.E.S.

**Certificat d'Aptitude aux Fonctions de
Directeur d'Etablissement ou de service
d'intervention Sociale**

Envie d'évolution professionnelle ?

Devenez DIRECTEUR/DIRECTRICE
d'établissement dans le secteur social et
médico-social.

**Obtenez le CAFDES en vous formant
à l'ARIF SOCIAL !**

Inscriptions ouvertes pour la promotion
2026-2028 !

Contactez-nous rapidement pour passer
l'épreuve d'admission !

contact@arif-social.fr

Tél : 01.82.73.20.73

92120 MONTROUGE



Participez à une réunion d'information en visio
pour en savoir plus !

Dates et inscription sur notre site :
<https://cafdes.arif-social.fr/>

ORGANISME CERTIFIÉ QUALIOPI

*La certification qualité de l'ARIF a été renouvelée
en mai 2024 pour les actions de formation
et étendue aux actions permettant de faire valider les acquis
de l'expérience (VAE)*



L'ARIF social, **Association Régionale d'Intervention pour la Formation dans les métiers du social** est issue du partenariat actif de 2 structures riches d'une longue histoire : La Fondation ITSRS-IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly sur Marne et l'INFA. Sa vocation est de dispenser la formation préparant au CAFDES (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de service d'intervention).



Devenir Directeur/Directrice avec l'ARIF

La fonction de direction dans le secteur social et medico-social : les orientations de l'ARIF	p.02
Les objectifs de la formation CAFDES de l'ARIF	p.05
Une construction en blocs de compétences	p.06
Une formation basée sur l'alternance	p.07
Calendrier de la formation	p.08
Prérequis, publics concernés et modalités de sélection	p.09
Les allègements, les dispenses et certifications.....	p.10
L'équipe pédagogique	p.11
Accueil et accompagnement des stagiaires en situation de handicap.....	p.12
Informations pratiques	p.13
Quelques témoignages et indicateurs	p.13
Les partenaires de l'ARIF.....	p.14

CAFDES IV – 2026/2028 OUVERTURE DU CYCLE EN JUIN 2026 Réservé aux candidats ayant réussi l'épreuve d'admission nationale

Nouveau dispositif :

Décret n°2022-1190 du 27 août 2022

Arrêté du 27 août du 27 août 2022 paru au JO le 28 août 2022



La fonction de direction dans le secteur social et médico-social: les orientations de l'ARIF

La formation CAFDES dispensée à l'ARIF procède d'une vision et de conceptions partagées au sein de l'association. Les expériences de travail acquises au sein de l'ARIF permettent aujourd'hui à l'équipe pédagogique, pluri-professionnelle et pluridisciplinaire, impliquée depuis plusieurs années dans la formation des cadres dirigeants, de proposer un projet renouvelé.

Ce dernier prend en compte la complexité du contexte dans lequel interviennent les directeurs et directrices du secteur social et médico-social, et les enjeux auxquels ces dirigeant.es sont confronté.es.

Les directeurs et directrices des établissements, services, pôles ou dispositifs du secteur social, médico-social et sanitaire mobilisent une diversité de compétences dans l'exercice de leurs fonctions. Cette donne justifie la transmission de savoirs issus des sciences humaines et sociales, juridiques, et ceux de la gestion. Ces enseignements servent également l'acquisition de postures spécifiques. Car si l'on attend légitimement d'un directeur qu'il soit un « bon manager » et déploie des « techniques » appropriées, sa fonction le conduit à exercer un ensemble d'actes fondés sur une conception éthique de la fonction de direction, centrée sur les besoins des personnes concernées, et à prendre en compte l'environnement dans lequel s'intègre son activité.

Un contexte en pleine évolution

Depuis une vingtaine d'années, les changements profonds des espaces d'échanges économiques et sociaux initient de véritables ruptures avec les équilibres sociétaux antérieurs. On assiste à l'extension des phénomènes « d'exclusion » et de précarisation croissante de la population.

Le développement de l'individualisme, de la rationalisation des coûts, va de pair avec la transformation des liens sociaux et le renouvellement des solidarités.

En relation avec ces évolutions, les politiques publiques encadrant et orientant l'action sociale impulsent de nouveaux systèmes d'interventions en direction des familles, des personnes et des groupes sociaux. Parallèlement, de nouveaux besoins sociaux et médico-sociaux émergent alors que les institutions placent la personne accompagnée « au cœur de l'intervention sociale » offrant de nouvelles opportunités d'innovation aux associations du secteur, encouragées à s'ouvrir à des partenariats avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Ces mutations affectent nécessairement le champ de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire, par ailleurs impacté par des crises sanitaire et économique inédites. Les organismes du secteur s'en trouvent transformés et sont contraints de s'adapter.

Dans le secteur associatif, les modes de gouvernance sont marqués par de profonds changements. Les dispositifs structurant les relations entre les dirigeants, bénévoles et salariés, et les professionnels se déploient dans un environnement inédit. On assiste au renforcement des directions générales et des sièges, au développement des fonctions support, à l'émergence des directions par pôles, par territoire, par dispositifs. Si une variété de modèles structurels existe, les réorganisations internes des structures sur les territoires augurent et confirment les contours de nouvelles formes d'agencement des équipes de direction. Dans ce contexte, le champ d'activité du directeur/de la directrice s'est élargi, ses compétences sont redéfinies et se précisent.



Des compétences incontournables

Les directeurs et directrices engagé.es doivent pouvoir être en mesure d'**anticiper l'impact des changements multiples et de préparer l'avenir à défaut de pouvoir le prédire**. Il leur appartient de reconnaître la complexité des enjeux inédits de gouvernance, de dirigeance et de management en prenant en compte notamment :

- Les logiques d'appel d'offre, la concurrence au sein du secteur et pour partie avec le secteur lucratif, qui conduisent à penser stratégie et entrepreneuriat social,
- Le rapport aux collectivités territoriales et aux administrations d'État,
- Les relations avec les personnes concernées, qui impliquent des contractualisations nouvelles, des formes inédites et diversifiées d'accompagnement et la mise en œuvre des politiques d'inclusion et d'autodétermination.

Dans cette perspective, le directeur/la directrice développe **sa vision et sa posture stratégiques**, fondées sur une posture éthique et philosophique fortes, autant que sur :

- Une capacité à contextualiser sa manière de diriger au regard des singularités de son environnement,
- Une capacité de positionnement stratégique par rapport aux systèmes dans lesquels il/elle se trouve,
- Une compétence à traduire des orientations et à construire un sens collectif,
- Une aptitude renforcée à se situer comme un acteur stratégique dans la ligne hiérarchique de son organisation.

Sollicité.e par les financeurs, les collectivités ou direction générale, il lui appartient d'être **force de proposition** dans la définition des orientations stratégiques du projet d'établissement ou de dispositif. C'est en prenant en compte les contraintes et les opportunités offertes par l'environnement, en mesurant les possibilités d'innovation, de créativité, que les directeurs et directrices mettent en place les actions nécessaires à la concrétisation de ces démarches.

Au centre d'enjeux constants, le directeur/la directrice contribue en particulier à :

- La mise en œuvre du projet associatif ou d'entreprise sociale définie par les instances politiques de l'organisation, en lien avec les orientations stratégiques de la direction générale quand elle existe,
- La mise en œuvre des politiques territoriales d'action sanitaire et sociale et à leur évaluation,
- La définition et la conduite d'un projet d'établissement ou de service à visée stratégique et opératoire, répondant aux besoins d'accompagnement exprimés par les personnes concernées
- La définition d'une politique managériale, de la gestion des ressources humaines et de la communication, dans une démarche de valorisation et de développement des compétences
- La mise en œuvre, individuelle et collective d'un dialogue social avec les collaborateurs et les instances représentatives du personnel, visant la meilleure qualité de vie au travail possible
- La gestion économique, financière et logistique en intégrant les réformes tarifaires et les contraintes budgétaires

Dans ces domaines, les directeurs et directrices définissent des priorités claires. Elles nécessitent la construction de diagnostics territoriaux, l'analyse poussée des ressources humaines, la recherche d'une qualité du dialogue social au sein de services et établissements. Elles se traduisent par la construction de coopérations diverses.

Des conceptions partagées

L'ensemble de ces domaines de compétences intègrent également une dimension constitutive du secteur social et médico-social. En faisant vivre les valeurs spécifiques d'un secteur centré sur le respect de l'altérité, le directeur / la directrice s'appuie sur et veille à faire partager une posture éthique fondée sur un ensemble de convictions auxquelles adhère pleinement l'ARIF :

- Croire en l'aptitude de chacun à progresser,
- Solliciter une véritable participation de la personne accompagnée pour l'impliquer dans la définition de son projet de vie et renforcer ses capacités d'agir selon des processus qui évitent la démagogie et/ou la manipulation,
- Favoriser le développement d'un management valorisant les *richesses* humaines en ouvrant sur l'intégration de points de vue différents pour co-construire le changement,
- S'appuyer sur une équipe de direction de plein exercice,
- Développer une communication fondée sur la connaissance des phénomènes collectifs.

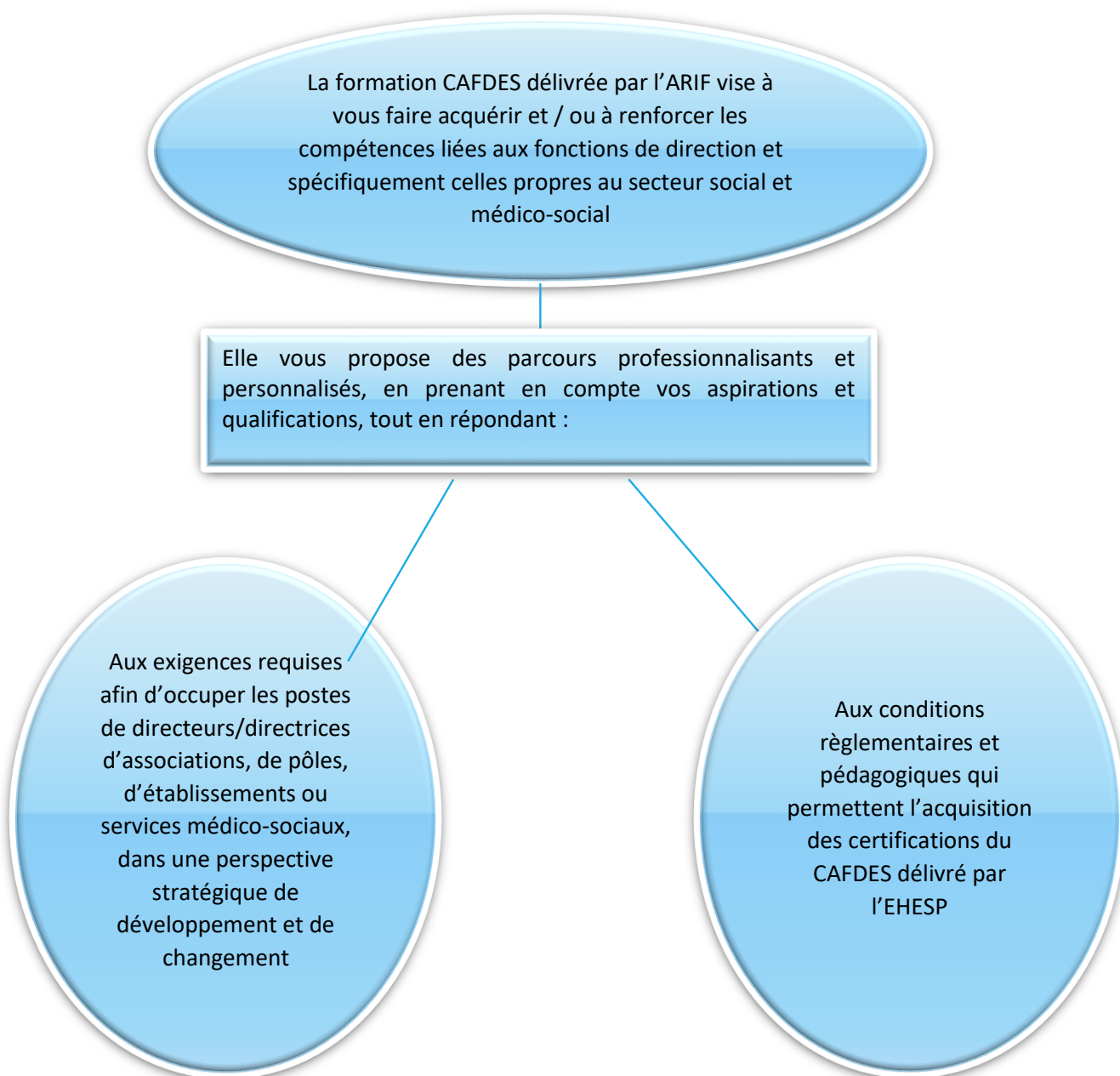
Ainsi, le projet de l'Arif privilégie à la fois l'apprentissage de compétences techniques, spécialisées, l'acquisition de connaissances théoriques, mais aussi le développement de compétences à la réflexivité et à la conceptualisation.

C'est aussi dans la mobilisation et le partage de savoirs « issus de l'expérience », dans une logique pluridisciplinaire renforcée par la professionnalisation par alternance de la formation, que se construisent le parcours de formation et le projet de direction.



Les objectifs de la formation CAFDES

Le diplôme du CAFDES permet d'accéder à des fonctions de direction dans les champs du handicap, de la lutte contre les exclusions, de la protection de l'enfance, des personnes âgées..., à des postes de : Directeur d'établissement, Directeur de pôle ou de dispositif, Directeur territorial...



A ce titre, les contenus et modalités de formation correspondent au référentiel défini par l'Etat en août 2022.

Un référentiel basé sur 4 blocs de compétences

Possibilité de réaliser chaque bloc séparément – Possibilité d'obtenir un ou plusieurs blocs en VAE

BLOC 1

Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques

Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale concourt à l'élaboration de projets stratégiques territoriaux. Il apporte une expertise sur la mise en œuvre des politiques publiques en lien avec son champ d'intervention. Il mène une démarche de diagnostic territorial, mobilise une veille stratégique, élabore des scénarios prospectifs et des stratégies d'action dans l'intérêt du projet d'établissement ou de service et des personnes. En cohérence avec les orientations de la gouvernance, il définit une stratégie de développement du partenariat et du travail en réseau sur son territoire. Il représente l'établissement ou le service dans des instances institutionnelles et partenariales.

Activités du bloc de compétences :

- Conduire une démarche prospective ;
- Mettre en place une stratégie de développement du partenariat et du travail en réseau.

BLOC 2

Définir et piloter le projet d'établissement ou de service

Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale définit et pilote la démarche d'élaboration du projet d'établissement ou de service. Il veille à la cohérence entre les valeurs et les orientations du projet de la personne morale et celles du projet d'établissement ou de service. Il anticipe les évolutions du contexte d'intervention sociale pour définir les choix stratégiques de développement du projet d'établissement ou de service dans l'intérêt des personnes. Il veille à l'application des politiques publiques, garantit les droits et les libertés des personnes et peut solliciter ou collaborer avec l'entourage. Il conduit l'évaluation et la démarche d'amélioration continue du projet d'établissement ou de service.

Activités du bloc de compétences :

- Élaborer et piloter le projet d'établissement ou de service ;
- Mettre en œuvre et évaluer le projet d'établissement ou de service.

CAFDES

BLOC 3

Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service

Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale manage l'équipe de direction et des équipes pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles en tenant compte de leur diversité. Il conçoit et met en œuvre une organisation du travail pour répondre au projet de l'établissement ou du service en prenant en compte la qualité de vie au travail et la prévention des risques professionnels. Il applique le cadre réglementaire dans la gestion des ressources humaines de l'établissement ou du service. Il définit la politique de formation et de qualification et la politique de recrutement en cohérence avec les besoins en emplois et en compétences de l'établissement ou du service. Il gère les relations sociales et les instances représentatives du personnel.

Activités du bloc de compétences :

- Diriger une équipe ;
- Piloter la gestion des emplois et des compétences ;
- Conduire la gestion des ressources humaines.

BLOC 4

Gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service

Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale est responsable de la gestion économique et financière de l'établissement ou de service. Il analyse les enjeux budgétaires annuels et pluriannuels. Il recherche des financements, négocie et contractualise le budget. Il en assure l'exécution et rend compte de sa gestion. Il définit la politique d'investissement et de suivi de la logistique. Il veille à l'application des cadres réglementaires, à l'adaptation et à la mise en conformité des équipements mobiliers, immobiliers et techniques dans l'intérêt des personnes et de l'équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle.

Activités du bloc de compétences :

- Conduire la gestion économique et financière de l'établissement ou du service ;
- Définir une politique d'investissement et de suivi de la logistique en lien avec le projet d'établissement ou de service.



Le CAFDES : Une formation basée sur l'alternance théorique/pratique

La formation CAFDES comprend 700 heures (100 jours) de formation théorique, qui alternent avec 510 heures (env. 73 jours) de formation pratique (hors allègements étudiés au cas par cas, cf. p.10).

L'organisation de la formation théorique en semaines mensuelles de regroupement permet par ailleurs de poursuivre son activité professionnelle, et d'y confronter les apprentissages de la formation.

Les séquences de formation pratique s'organisent à partir d'un projet de stage élaboré par les apprenants en lien avec le centre de formation.

Pour les stagiaires suivant le parcours complet, la formation pratique est référée aux quatre blocs. Elles peuvent se dérouler sur deux sites distincts.

Pour les autres stagiaires, chaque bloc donne lieu à une période de formation pratique.

Les candidats en situation d'emploi dans le secteur de l'action sociale ou médico-sociale peuvent réaliser la période de formation pratique au sein de leur organisation d'emploi, sous réserve de l'effectuer dans un établissement ou un service distinct de celui où ils exercent et auprès d'un public différent.

Les stages peuvent servir de support à l'élaboration des travaux requis par les épreuves de certification (Bloc 1 et 2) ou simplement être l'occasion de découvrir des publics et des organisations différentes de sa réalité professionnelle.

Les stagiaires sont encadrés par un référent professionnel titulaire du CAFDES ou équivalent.

Tout stage donne lieu à une convention signée entre l'ARIF, l'établissement d'accueil et le stagiaire.

Les stagiaires qui ne sont pas en situation d'emploi dans le secteur social ou médico-social se voient proposer par l'ARIF un dispositif d'accompagnement spécifique et individualisé. Aux objectifs de stage, ci-dessus définis, se rajoutent ceux liés à la découverte des différents champs et cultures professionnels relatifs au secteur social et médico-social.

Le CAFDES par la voie de l'alternance

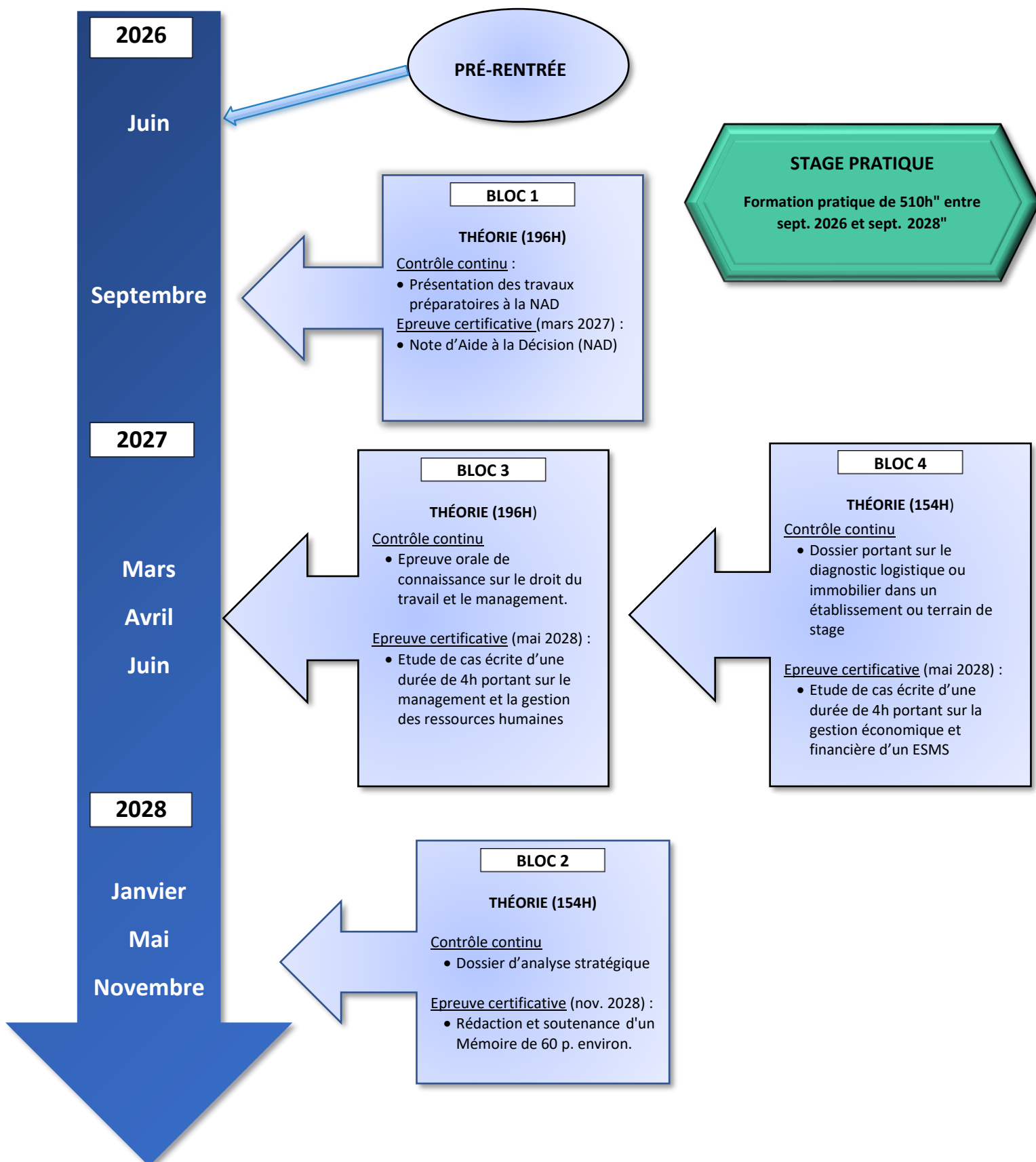
APPRENTISSAGE : Porté par l'arrêté du 27 août 2022 réformant notre formation, l'apprentissage devient une nouvelle voie d'accès pour la formation CAFDES. Dispensé.es des épreuves de sélection, les candidat.es à l'apprentissage doivent néanmoins trouver des employeurs pour concrétiser leur projet. Aussi, l'ARIF se réjouit de son partenariat avec le CFA ADAFORSS, leader depuis 30 ans dans les formations en apprentissage spécialisées dans les secteurs sanitaire, social et médico-social <https://www.adaforss.org/>



Si cette voie vous intéresse et que vous répondez aux critères <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>, veuillez nous contacter afin de vous orienter : 01 82 73 20 73.

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION : Le CAFDES est également éligible au contrat de professionnalisation <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter pour vous communiquer les démarches à suivre : 01 82 73 20 73

Planning global du cursus



Prérequis et conditions admission

La formation préparant au diplôme du CAFDES est ouverte aux candidats **remplissant au moins une des conditions** prévues par l'arrêté du 27 août 2022 **et** ayant satisfait **aux épreuves de sélection** organisées chaque année par l'EHESP.

PRÉ-REQUIS

- ❖ Être en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire.
- ❖ Ou Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications
- ❖ Ou Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique et inscrit au niveau 5 du cadre national des certifications

PROCESSUS D'ADMISSION*

Epreuve orale de sélection

Procédure d'inscription :

- Dossier de sélection téléchargeable sur le site internet de l'ARIF à transmettre au secrétariat,
- Vérification par l'ARIF de la complétude du dossier,
- Envoi de la convocation à l'épreuve orale de sélection,
- Frais de sélection : 170€ (non remboursables)

Déroulement de l'épreuve

- Cette épreuve, d'une durée de trente minutes, est destinée à évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction de direction, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession. Elle consiste en un entretien, à partir d'une note rédigée au préalable par le candidat.
- Calendrier de l'épreuve : voir site internet de l'ARIF <https://cafdes.arif-social.fr>

Modalités d'inscription pour la sélection pour les personnes en situation de handicap

Un accompagnement personnalisé peut être mis en place - Contact : 01 82 73 20 73

Mail : ccardineau@arif-social.fr

Entretien de positionnement des acquis

Entretien avec la responsable de formation en vue d'établir un programme de formation personnalisé (*à soumettre à la commission d'admission de l'établissement de formation*).

*Sont admis de droit en formation (et donc dispensés de l'épreuve d'admission), suite au dépôt de leur dossier de candidature :

- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage,
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale, par le biais de la formation ou de la VAE

Les allègements et dispenses

Il est réglementairement prévu que la durée et le contenu de la formation CAFDES varient en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes possédés par les candidats.

Les dispenses

Les dispenses d'épreuves de certification relèvent de l'EHESP.

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant.

Sont dispensés de droit :

- **Les titulaires des diplômes CAFERUIS et DSTS (pour le Bloc 1)**
- **Les titulaires du DEIS (pour les Blocs 1 et 2)**

De plus, les candidats titulaires d'un diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à cinq ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au R.N.C.P. au moins au niveau 7 et **figurant sur une liste fixée par le directeur de l'EHESP** peuvent bénéficier de dispenses d'épreuves de certification et du temps de formation afférent. Le centre de formation transmet à l'EHESP les demandes des candidats souhaitant bénéficier de dispenses de certification et assortit ces demandes d'une proposition argumentée.

L'EHESP arrête chaque année la liste des diplômes permettant la dispense des épreuves de certification et cette liste est communiquée aux centres de formation et aux représentants de l'Etat dans la région.

Les allègements de formation

Des allègements sur la formation théorique et/ou pratique peuvent être accordés par l'ARIF au regard du parcours professionnel et des qualifications des candidats. A cette fin, un entretien de positionnement des acquis a lieu avant l'entrée en formation.

Les allègements de formation ne dispensent pas du passage des épreuves de certification et de contrôle continu.

V.A.E.

Tous les blocs de compétences du CAFDES sont accessibles par la voie de la VAE. L'ARIF vous accompagne dans cette démarche. Pour toute information via notre site <https://cafdes.arif-social.fr/vae-cafdes/la-vae-a-l-arif.html> ou bien par téléphone au 01 82 73 20 73.

Les intervenants réguliers de la formation CAFDES de l'ARIF

PRÉNOM NOM	FONCTION	DOMAINE D'INTERVENTION
ANACREON Alain	Consultant, formateur	Guidance Mémoire
ANTENAT Nicolas	Enseignant, chercheur	Ethique et pratique de direction, Guidance mémoire
ARTAUD Marie-Caroline	Psychosociologue, formateur, intervenant	Dimension personnelle du management
BELLIVIER Muriel	Responsable de projet	Guidance Mémoire
CANUET Christine	Enseignante, formatrice	La responsabilité civile et pénale
CARIAT Isabelle	Juriste, responsable de formation	Politiques sociales, Europe sociale
CARRÉRE Mélanie	Philosophe de l'action sociale et environnement	Transition écologique et RSE et veille professionnelle et législative
CARON Stéphane	Formateur	Guidance Note d'Aide à la Décision (NAD), Prévention des risques, Exigences des ATC
COLIN Valérie	Psychologue	Note d'aide à la décision (NAD)
COLLOMBET Jean-Philippe	Formateur	Accompagnement à la VAE
DERFOULI Noua	Directrice Générale	Guidance Mémoire
FAURE David	Psychosociologue	Dimension personnelle du management
FOUDRIAT Michel	Enseignant, chercheur	Sociologie des organisations, analyse stratégique et systémique
FOURESTIER Agnès	Consultante, formatrice	Guidance Mémoire, écrits professionnels
GAROT-SCÉLIN Maryline	Formatrice et consultante	Atelier écriture
GAUTHIER Christine	Consultante et formatrice	Guidance NAD
GLOAGUEN Nicole	Formatrice, consultante	Guidance Mémoire
HOURBETTE Danièle	Fondatrice et Directrice	Accompagnement à la VAE
HARRISON Stuart	Management action sociale	Sociologie des organisations, analyse stratégique et systémique
LECOMTE Clarisse	Psychosociologue, formatrice, intervenante	Dimension personnelle du management
LE PAIH Christophe	Manager secteurs du social	Gestion immobilière et logistique
MAUGER Didier	Psychologue clinicien	MGRH et préparation à l'épreuve écrite
NOBLE François	Formateur, consultant	Fonction de direction et gouvernance associative.
NONY Isabelle	Formatrice, sociologue	Préparation à l'oral de soutenance
PIERLOT Steve	Consultant et directeur transition	Gestion immobilière et logistique
POUJOL Jean-Marie	Directeur Général	Management stratégique, politique des ressources humaines
RIBIERE Philippe	Ingénieur, directeur et responsable pédagogique	Gestion budgétaire, financière et économique
SPITZ Anna	Directrice d'ESMS, formatrice	MGRH
THIEBAULT Daniel	Formateur, consultant	Note d'aide à la décision (NAD) Enjeux et actualités du secteur associatif

Liste non exhaustive

Accompagnement des stagiaires en situation de handicap

Notre établissement est classé ERP et est accessible aux publics en situation de handicap.

Lors de nos premiers contacts, nous vous proposons un entretien avec la référente Handicap afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.

Contact : Christine CARDINEAU - Tél : 01 82 73 20 73 – ccardineau@arif-social.fr

Informations pratiques

Durée de la formation

La durée totale de la formation est de 700 heures théoriques et 510h pratiques (en parcours complet, hors éventuels allègements et dispenses)

La formation se déroule sur une amplitude de 24 mois environ à raison d'un maximum de 11 à 13 regroupements par an, de cinq journées consécutives chacun, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 9 h à 17 h.

Lieu de formation

Les sessions de formation ont lieu dans les locaux de la formation ITSRS, 1 av du 11 novembre – 92120 Montrouge

- Tél : 01 82 73 20 73 entre 9h00 et 17h00 – Mail : contact@arif-social.fr
Station Mairie de Montrouge : Métro 4, / Bus 126, 187, 68,

Délai d'accès

L'inscription à la formation est possible jusqu'à 15 jours avant le démarrage des cours, sous réserve de financement et de validation de l'épreuve de sélection.

COÛT FINANCIER POUR UN PARCOURS COMPLET (2026-2028)

Descriptif	Coût
Droits d'inscription (non remboursable)	320,00€
(1 ^{ère} année) :	3 304,00€
(2 ^{ème} année) :	9 086,00€
(3 ^{ème} année) :	4 130,00€
TOTAL sur 30 mois :	16 840,00 €

Le financement de cette formation peut être assuré par les budgets des établissements et services, le plan de développement des compétences de l'association, un Projet de Transition Professionnelle (Transition Pro), ou des fonds personnels, avec ou sans mobilisation du CPF (Compte personnel de formation)

À l'inscription définitive du candidat à la formation préparatoire au CAFDES, une convention pluriannuelle de formation, en double exemplaire, est établie avec le financeur.

En cas d'allègement ou de dispense de certification, ainsi qu'en cas de financement personnel, NOUS CONSULTER pour un devis personnalisé.

Statistiques CAFDES 2023, (source : EHESP)

- Le pourcentage de réussite nationale est de 75%
- Le nombre de candidats ayant validé le CAFDES : 227
- Le nombre de candidats présentés au jury final : 302

**Résultats des épreuves de
certification
PROMO XVI**

Taux de satisfaction des stagiaires de la promo XVI (satisfaits ou très satisfaits) : 95,24%

27 stagiaires initialement inscrits, 5 reports

- BLOC 1 : 16 stagiaires présentés, 13 reçus = 82 % de réussite
- BLOC 2 : 17 stagiaires présentés, 14 reçus = 83 % de réussite (5 reports)
- BLOC 3 : 23 stagiaires présentés, 23 reçus = 100 % de réussite
- BLOC 4 : 25 stagiaires présentés, 20 reçus = 80 % de réussite

Taux de réussite des CAFDES XV : 86%

Taux d'insertion professionnelle sur la promo XIV : 93%

Taux de réussite des 3 dernières années (promos XIV-XV-XVI) : 93%



Nos stagiaires témoignent



Merci pour cet accompagnement au sein de l'ARIF, merci pour tout l'outillage que j'ai pu acquérir sur ces deux dernières années qui m'aident au quotidien et d'avoir pu me permettre de faire de belles rencontres.

Marlène

Je garderai en mémoire le CAFDES, en particulier la fin !
Mais aussi votre accompagnement, pour lequel je remercie toute l'équipe de l'ARIF

Nathalie

La formation CAFDES a constitué une expérience particulièrement enrichissante, qui m'a donné l'envie de poursuivre mes apprentissages dans le champ social et médico-social. Je remercie vivement pour la qualité et la pertinence des enseignements, source d'un développement tant professionnel que personnel

Valérie

Les partenaires de l'ARIF

Institut National de Formation et d'Application

10-12 avenue du Val de Fontenay

94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Tél : 09 70 19 24 10

Site Internet : <https://www.infa-formation.com/>



Fondation ITSRS

IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne

1, rue du 11 novembre

92120 MONTROUGE

Tél : 01.40.92.35.02

Email : contact.montrouge@irtsidf9293.eu

Site internet : <https://fondation-itsrs.org/>



Equipe de l'ARIF SOCIAL

Directeur Délégué : Clément BOSQUE - cbosque@infa-formation.com

Coordinatrice : Judith BOURGEOIS – jbourgeois@arif-social.fr

Assistante : Christine CARDINEAU – 01 82 73 20 73 - ccardineau@arif-social.fr

ARIF Secrétariat CAFDES : 01 82 73 20 73 - contact@arif-social.fr

Site internet : <https://cafdes.arif-social.fr/>

Mon Compte Formation : www.moncompteformation.gouv.fr

